

# Commune de Sauveterre

## Compte-rendu du Conseil Municipal

---

Séance du 6 septembre 2022

---

L'an deux mille vingt-deux et le 6 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame POUILLON Anne-Marie, Maire.

Convocation du 29 août 2022.

Nombre de membres en exercice : 11

**Présents** : Mr BELVEZE Jean-Marc, Mr CAT Jean-Claude, Mr COENEN Charles, Mme FUTTERSACK Christine, Mme GRIMAL Sonia, Mme POUILLON Anne-Marie, Mme VERDIE Christelle.

**Absents** : Mme BELVEZE Carole, Mr BROCARD Mathieu, Mr DESPRATS Laurent, Mr GRIMAL Vincent,

**Procuration** : Mr GRIMAL Vincent (a donné procuration à Mme POUILLON Anne-Marie)

**Secrétaire de séance** : Mr CAT Jean-Claude

Madame le Maire remercie les membres présents et ouvre la séance à 21 h.

Lecture pour rappel de l'ordre du jour du conseil municipal du 16 juillet 2022 :

- Délibération déplacement provisoire des enfants en classe de CP à l'école de SAUVETERRE vers l'école de TRÉJOULS pour l'année 2022-2023
- Délibération choix du mode de publicité des actes locaux pour les communes de moins de 3500 habitants.
- Délibération acquisition d'un terrain en vue de sécuriser la sortie du cimetière de Sauveterre et de la salle des associations – Autorisation de signer l'acte définitif.
- Délibération vente d'un lot de tuiles anciennes

**Procès-verbal du 16 juillet 2022 adopté à l'unanimité.**

### **DÉLIBÉRATIONS :**

#### **1. Délibération portant sur la création d'un emploi permanent dans une commune de moins de 1000 habitants**

La délibération est adoptée à l'unanimité :

Votants : 8      Abstention : 0      Exprimés : 8      Contre : 0      Pour : 8

**2. Délibération mise en place d'une garderie périscolaire le mercredi après-midi hors vacances scolaires – tarification – règlement périscolaire**

La délibération est adoptée à l'unanimité :

3. Votants : 8          Abstention : 0          Exprimés : 8          Contre : 0          Pour : 8

**4. Délibération : participation de la commune de Tréjouis au remboursement des frais de garderie scolaire**

La délibération est adoptée à l'unanimité :

Votants : 8          Abstention : 0          Exprimés : 8          Contre : 0          Pour : 8

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

1. Mr HAVERKORT souhaite vendre le chemin de Lavernède et demande si la commune est intéressée,
2. Mr GOFFARD souhaiterait savoir comment régulariser la situation du mur de sa propriété qui empiète sur la voie communale,
3. Mme AILLOUX demande où en est l'échange de parcelles, est-ce toujours d'actualité ?
4. Mr et Mme MATTA/FILIPPI : mise au point sur le dossier qui est en cours,
5. Régularisation du « chemin de Bertrand » : Mme Le Maire doit contacter le géomètre,
6. « Chemin de Guitard » : Mme Le Maire doit prendre rendez-vous avec un notaire.
7. Plan ORSEC : tout comme le plan de sauvegarde, la commune doit le rédiger, il faut également mettre en place une réception des comprimés d'iode,
8. Choix d'un référent pour le moustique tigre : voir avec la commune de Tréjouis si l'agent technique pourrait éventuellement être ce référent et assister à la réunion du 20 septembre sur « la sensibilisation sur le moustique tigre : comment lutter contre sa prolifération et éviter les épidémies de maladies tropicales, rôle des collectivités »,
9. Le salon des maires, des élus locaux et des décideurs publics du Tarn et Garonne se tiendra le samedi 1 er octobre à Nègrepelisse au complexe Aimé Padié,
10. Mise à jour du règlement de la garderie du matin et du soir et réalisation du règlement de la garderie du mercredi après-midi,
11. La porte de la salle des fêtes sera très prochainement réparée.
12. Mme le Maire a relancé Mr Jean-Louis LAGRIFFOUL afin qu'il termine le travail de sécurisation de la salle des associations.
13. L'élagage autour des lignes électriques est réalisé par les établissements MARCIOL pour ENEDIS.

14. Mme le Maire propose la date du 22 octobre pour la mise en place de la première journée citoyenne. Cette journée a pour objectif la mise en valeur du village de Sauveterre et du hameau de Saux.
15. Mme le Maire informe qu'elle doit recontacter Mme NACEF concernant le projet de rénovation de la mairie/école et voir si la commune peut profiter d'aides énergétiques.
16. Concernant la demande de subvention pour la réfection de l'église et du presbytère de Saux, la région a demandé un bilan énergétique pour le presbytère. Ce DPE sera réalisé par le cabinet de Mr CHAMPROMIS situé à Cazes Mondenard, le mercredi 7 septembre 2022.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.**